



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles
de Rhône-Alpes

Service régional de l'archéologie
Affaire suivie par :
Benoit HELLY

Tél. (33) [0]4 72.00.44.52
fax (33) [0]4 72.00.44.57
courriel : benoit.helly@culture.gouv.fr



Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
A

**Communauté de communes
Les Vallons du Guiers
82 chemin des paquerettes
ZA de Clermont
38480 Pont de Beauvoisin**

Réf : 2014/7693/BH/CC

Lyon, le 22 décembre 2014

(art. R. 523-12 du code du patrimoine)

Références du dossier soumis à des mesures d'archéologie préventive :

Aoste (ISERE) ZAC Parc Industriel d'Aoste
ZAC soumise à étude d'impact
Demandeur : Communauté de communes Les Vallons du Guiers
N° SRA 28243 Date de réception du dossier : 22/12/2014

Monsieur le Président,

Vous avez saisi mon service afin qu'il examine si votre projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

Dans le délai maximal de deux mois à compter de la date de réception du dossier précisée ci-dessus, je vous indiquerai si le projet présenté donnera lieu à des prescriptions archéologiques.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur régional des affaires culturelles et par subdélégation,
L'Adjoint à la Conservatrice régionale de l'archéologie
Michel LENOBLE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles
de Rhône-Alpes

Service régional de l'archéologie
Affaire suivie par :
Benoit HELLY

Tél. (33) [0]4 72.00.44.52
fax (33) [0]4 72.00.44.57
courriel : benoit.helly@culture.gouv.fr

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
A

**Communauté de communes
Les Vallons du Guiers
ZA de Clermont
38480 PONT-DE-BEAUVOISIN**

Réf : 2014/6849/BH/PM

Lyon, le 10 novembre 2014

Références du dossier soumis à des mesures d'archéologie préventive :

Aoste (ISERE) Aménagement d'une voie de desserte (parc industriel d'Aoste) Cadastre :
Travaux soumis à déclaration d'affouillement
Demandeur : Communauté de communes Les Vallons du Guiers

N° SRA 28101

Monsieur le Président,

Après instruction du dossier ci-dessus référencé, je vous informe qu'en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, les travaux projetés, par leur nature et leur impact, ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique.

Par voie de conséquence, ce dossier ne donnera lieu à aucune prescription d'archéologie préventive.

Toutefois, la personne qui projette les travaux devra prendre l'attache du Service régional de l'archéologie (Direction régionale des affaires culturelles), par écrit, un mois avant le début des travaux, afin que ce service puisse contrôler l'absence effective de vestiges archéologiques.

Je vous rappelle également que toute découverte fortuite de vestiges archéologiques doit être immédiatement signalée à mon service, conformément à l'article L 531-14 du code du patrimoine.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur régional des affaires culturelles et par subdélégation,
L'Adjoint à la Conservatrice régionale de l'archéologie
Michel LENOBLE